

MAISON DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
DE SÉNART

PROJET
PROGRAMMÉ

LE PARCOURS DE L'ENTREPRENEURIAT 2017-2018



Coût total éligible

357 422,29 TTC

50%

Cofinancement FSE

177 336,78€

Au titre de l'axe 3 du POR

Date de début

1er janv. 2017

Date de fin

31 déc. 2018

L'accès à l'emploi, l'insertion des publics fragilisés et le développement de l'entrepreneuriat sont des thématiques chères à la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart. **L'accompagnement à la création d'entreprise pourtant nécessaire, n'est jamais automatique. Pour répondre à ce besoin, la Maison de l'emploi propose aujourd'hui, un projet cohérent de « parcours de l'entrepreneur ».**

Cette initiative reprend l'ensemble des étapes essentielles à la création d'activité et à sa pérennisation :

- La sensibilisation, sous forme d'entretiens individuels ou d'animations ponctuelles pendant lesquels un agent insuffle sur le territoire un message positif sur la création d'entreprise.
- L'émergence du projet, le participant est appelé à identifier les facteurs favorisant ou non le montage et la réalisation de son projet.
- La formation de 800 heures pour obtenir un Diplôme d'Université de Création d'Activité.
- L'accompagnement post-crétion où est proposé aux jeunes entrepreneurs un suivi méthodologique, une aide législative et divers outils pour assurer la pérennité de leur entreprise.

L'objectif est véritablement de dynamiser la création d'entreprise sur le territoire, et plus largement d'amener un maximum de personnes vers une réinsertion professionnelle pérenne de qualité.

Grand Paris Sud bénéficie de financements du FSE et du FEDER dans le cadre de son investissement Territorial intégré

iti.grandparissud.fr

